



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-JULIEN-DE-CHEDON

Séance du 28 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 octobre à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Chédon, dûment convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence du maire, M. Michel Leplard.

Présents : Mmes MM. Michel Leplard, Fabrice Raymond, Vincent Houry, François Lantigny, Jacqueline Destouches, Jean-Claude Hénault, Caroline Prallet, Laurent Benoist, Barbara Vérité, Kélia Mercier et Thomas Brossier.

Excusés : Odile Juszakiewicz, Bernadette Bothereau, Eric Girard, Leng Cha

Odile Juszakiewicz donne pouvoir à Michel Leplard

Bernadette Bothereau donne pouvoir à Jean-Claude Hénault

Eric Girard donne pouvoir à Vincent Houry

Mme Jacqueline Destouches a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h08

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises, depuis le dernier conseil, dans le cadre des délégations qui lui sont confiées.

Ces décisions sont les suivantes :

Décision n°28/2025 – Achat plantations

Un acte d'engagement a été signé avec la SAS Crosnier Production – 2 chemin des Poulains à Nazelles Négron (37350), pour l'achat de plantations pour le massif du cimetière, pour un montant de 819,45 € HT soit 901,40 € TTC.

I) Tarifs municipaux 2026

Tarifs location salle des fêtes 2026

Le maire rappelle les tarifs actuellement appliqués, à savoir :

Location salle des fêtes	Tarifs « commune »	Tarifs « hors commune »
Grande salle + cuisine (1 journée en semaine)	200,00 €	350,00 €
Petite salle + cuisine (1 journée en semaine)	100,00 €	100,00 €
Forfait 2 jours consécutifs (grande salle + petite salle + cuisine)	350,00 €	600,00 €
Forfait chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars (par location)	60,00 €	60,00 €
Forfait annuel chauffage (pour associations)	60,00 €	60,00 €

Le maire propose de maintenir ces tarifs.

Laurent Benoist demande si la salle est souvent louée en hiver. Le maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**, de maintenir les tarifs cités ci-dessus pour 2026.

▪ **Cautions location salle des fêtes 2026**

Le maire rappelle les tarifs en vigueur.

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de maintenir le tarif des cautions pour la location de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

- 400 € pour éventuel dégâts
- 40 € pour le tri sélectif

Ces cautions seront déposées, sous forme de chèque, au plus tard, à la remise des clés de la salle des fêtes et seront restituées à l'issue de la manifestation, après état des lieux.

▪ **Tarifs photocopies 2026**

Le maire rappelle les tarifs actuellement appliqués :

Copies noir et blanc :	- A4 recto	0,30 €
	- A4 recto verso	0,50 €
	- A3	0,60 €
	- A3 recto verso	0,80 €

Copies couleurs :	- A4 recto	1,00 €
-------------------	------------	--------

Tarif pour les associations : 50 % des tarifs ci-dessus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**, de maintenir les tarifs cités ci-dessus pour 2026.

▪ **Tarifs cimetière 2026**

Le maire rappelle les tarifs actuellement appliqués :

Concessions renouvelables

- Perpétuelle 25 000,00 €
- 30 ans 300,00 €
- 15 ans 200,00 €

Columbarium – la case

- 30 ans 300,00 €
- 15 ans 200,00 €

Le maire propose de maintenir ces tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**, de maintenir les tarifs cités ci-dessus pour 2026.

II) Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Val de Cher Controis

Cette délibération annule et remplace la délibération 30_2025 du 27 mai 2025.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans sa séance du 27 mai dernier, une aide de 29 178 €, a été sollicitée au titre du fonds de concours Pacte Financier et Fiscal 2023-2025, auprès de la communauté de communes du Val de Cher Controis pour l'aménagement paysager de la Terrasse de

la Bonde, dont le montant prévisionnel hors taxes s'élevait à 106 265,33€.

Par délibération en date du 23 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé l'offre de Lantana pour la réalisation de ces travaux pour un coût de 91 176,57 € HT.

Ce projet est également subventionné par la DDSR à hauteur de 24 000 € et la DDAD à hauteur de 28 812 €

Par conséquent le maire propose de solliciter 19 182 € au titre du fonds de concours Pacte Financier et Fiscal 2023-2025, auprès de la communauté de communes du Val de Cher Controis pour l'aménagement paysager de la Terrasse de la Bonde et de solliciter le solde de ce fonds de concours soit 9 996 € pour les travaux de renforcement du chemin du Panama, dont le montant hors taxes s'élève à 21 973,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter la communauté de communes du Val de Cher Controis pour l'attribution du fonds de concours comme répartit ci-dessus.

III) Communauté de communes du Val de Cher Controis : modification des statuts

Le maire informe que lors du Conseil communautaire du 22 septembre 2025, le Conseil s'est prononcé favorablement pour la modification des statuts communautaires comme suit :

B4. Action sociale d'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire se définit comme suit :

B4.1 Actions en direction de la petite enfance

- ✓ Recensement des besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire communautaire ;
- ✓ Information et Accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- ✓ Planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil ; (Etudes, coordination, développement, pérennisation, et optimisation de l'offre communautaire de services aux familles pour l'accueil individuel, l'accueil collectif, les services et actions de soutien à la parentalité).
- ✓ Création, entretien, aménagement et gestion des structures destinées aux services aux familles : RPE, EAJE et LAEP
- ✓ Création de maisons d'assistantes maternelles (MAM) sur le territoire communautaire

Est d'intérêt communautaire la MAM à Contres, commune déléguée le Controis-en-Sologne

- ✓ Soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire communautaire.
- ✓ Coordination, pilotage et suivi de l'ensemble des dispositifs conventionnels en lien avec les partenaires sociaux, en particulier avec la CAF du Loir-et-Cher

B4.1.1 Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse

- ✓ Etudes et coordination des actions menées ou pouvant être mises en œuvre sur le territoire communautaire
- ✓ Création, entretien, aménagement et gestion des équipements suivants : Accueils Collectifs de Mineurs en direction des enfants et des jeunes
- ✓ Coordination, pilotage et suivi de l'ensemble des dispositifs conventionnels en lien avec les partenaires sociaux, en particulier avec la CAF du Loir et Cher

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les modifications présentées ci-dessus.

IV) SIDECL : rapport annuel

Pour Saint-Julien-de-Chédon :
Travaux de sécurisation en 2024

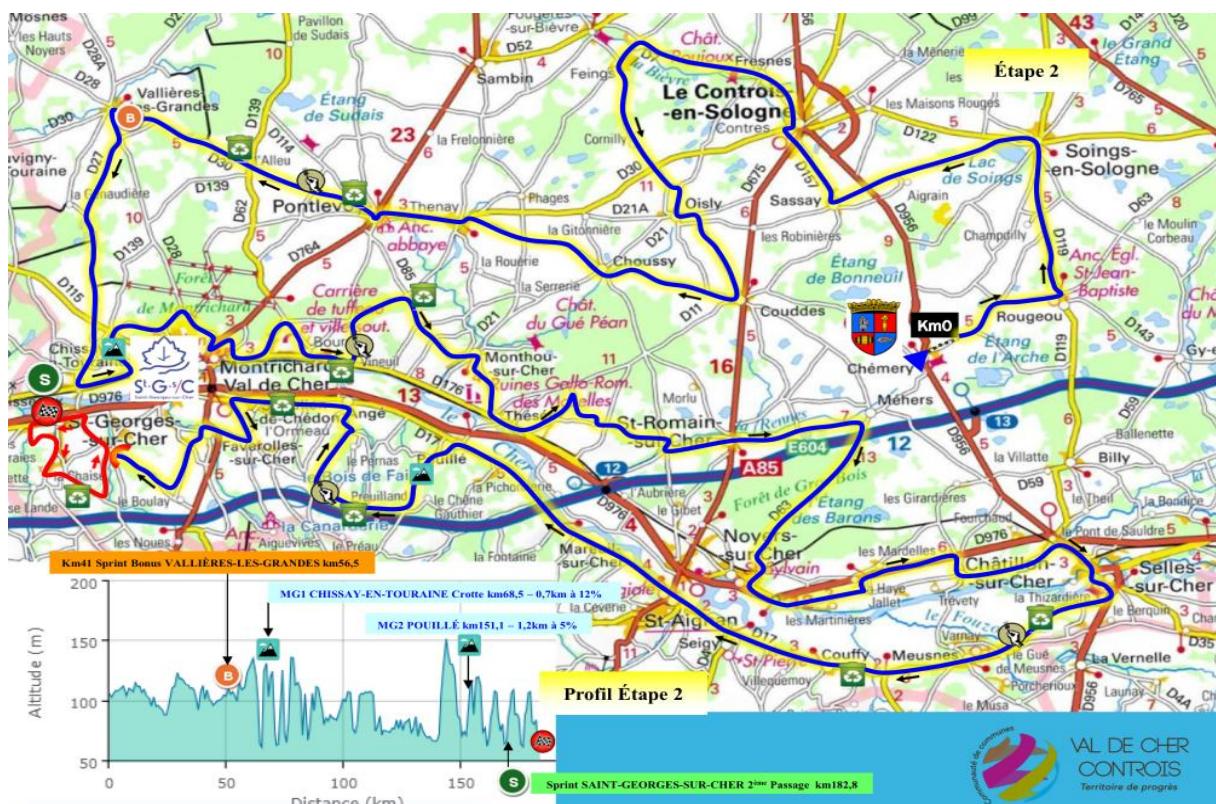
Chemin de Bordebure : 34 070,60 € et 13 661,33 €
Rte de Jacou : 4 771,23 €

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher adresse aux communes adhérentes le rapport annuel d'activité. Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les documents présentés par le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher : rapport annuel d'activité 2024.

V) Informations mutuelles

- Point CCV2C : Nombre de sièges proposé selon un accord local 62 au lieu de 55
La conférence des maires a approuvé cette nouvelle composition
Les communes ont approuvé à la majorité qualifiée cette nouvelle composition
= Arrêté préfectoral
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 16h00 pour honorer 3 nouveaux noms de soldats morts au front qui seront gravés sur le monument.
Jacqueline Destouches dit que le cimetière est propre.
Fabrice Raymond ajoute qu'une ligne de chrysanthèmes a été plantée dans le nouveau cimetière le long du mur plutôt que dans le massif à l'entrée.
- Tour du Loir-et-Cher :



- Bulletin municipal : le thème est celui de la vigne et le vin. Distribution entre le 26 et 31 décembre 2025.
- Vœux : vendredi 9 janvier 2026 à 19h00. Traiteur : Fabrice Raymond informe qu'il s'est entretenu avec M. Riollet qui lui a confirmé que la reprise de son commerce était en bonne voie.

- Fabrice Raymond fait un point sur divers sujets :
 - ✓ Les travaux de remplacement des menuiseries et mise aux normes de la porte de secours sont terminés à la salle des fêtes.
 - ✓ L'entretien et la réparation du chauffage de la mairie est effectué et celui de la salle des fêtes est en cours.
 - ✓ Les travaux de voirie au Panama ont débuté cette semaine
 - ✓ Il est constaté un problème de sangliers avec une population de plus en plus importante et aidée par les zones en friches qui leurs servent de refuge
 - ✓ Concert à l'église de St Julien le 20 décembre 2025 (en attente validation)
- A la demande de Fabrice Raymond, Kélia Mercier informe que la bourse aux jouets organisée par l'APE ce week end était complète et fut une très belle réussite. De nombreux dons ont été fait pour les restos du Cœur.

Prochain conseil : mardi 9 décembre 2025

Séance levée à 19h40